

dix jours après, les moyens de nullité recevables. Alors, sans perdre de temps, il nomma, pour instruire et juger la cause en France même, le nonce Gaspard Silingardi, le cardinal de Joyeuse et l'archevêque d'Arles, Horace del Monte, avec pouvoir, s'il y avait lieu, de prononcer au nom du Saint-Siège l'annulation du mariage (24 sept.).

L'enquête établit entre autres raisons dirimantes que Marguerite avait été contrainte par Catherine de Médicis et Charles IX d'épouser le roi de Navarre. En conséquence, le 17 décembre 1599 les trois commissaires pontificaux déclarèrent le mariage « nul et invalide », permettant au Roi très chrétien et à la sérénissime Reine de convoler à d'autres noces.

Lors de son passage à Florence, Brûlart de Sillery s'était assuré des dispositions du Grand Duc. Aussitôt après la sentence de divorce, la négociation du contrat commença à Paris. Le cardinal de Gondi, et un autre Gondi, qui, ayant prêté de l'argent à Henri IV, avait intérêt au chiffre de la dot, assuraient, pour l'avoir entendu, que l'oncle donnerait à la nièce un million d'écus d'or. Mais le délégué florentin, le chanoine Baccio Giovannini, s'étonnait de cette prétention. La princesse avait été recherchée par l'Empereur Rodolphe, qui se contentait de quatre cent mille écus, et, si les pourparlers avaient été rompus, ce n'était pas sur la question de la dot. Le Roi très-chrétien pouvait-il être plus exigeant que l'Empereur, le premier des souverains de la chrétienté ? Mais les Français faisaient sonner bien haut l'honneur d'une alliance avec la Cour de France et, surtout, ils représentaient que le Grand Duc, à cause de sa créance, n'aurait qu'une faible somme à déboursier. Giovannini leur proposait 500.000 écus d'or, dont 100.000 à livrer comptant avec la nouvelle Reine, et le reste à retenir sur la dette, et il s'irritait de leur refus. Toutefois, il dissuadait le Grand Duc de s'arrêter à cette offre. Son maître perdrait tout à vouloir gagner du temps. « Vous en viendrez, lui écrivait-il, à avoir payé la dot sans avoir marié la nièce ». Le cardinal de Gondi insistait pour d'autres raisons. Il connaissait Henri IV et la marquise de Verneuil : « L'un est tout sens, et l'autre toute malice ; elle cherchera tous les moyens d'avoir un fils pour se faire reine ».

Le surintendant des finances prit l'affaire en main ; il demanda 400.000 écus comptant et autant en créances, puis il se rabattit à 700.000